1979

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

N°.....METE/DIREC/DEE.afk

Dakar, le 07 AOUT 2024

Le Directeur,

A

Monsieur Younoussa MBALLO
Coordonnateur
Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeur (PROVALEC-CV-Phase 2)
Route des Pères Maristes, Hann

DAKAR

Objet : *Transmission des rapports de suivi environnemental des interventions du PROVALE-CV, dans les régions de Thiès, Kaffrine, Kaolack et Fatick*

Monsieur le Coordonnateur,

Comme suite à la mission de suivi environnemental des interventions citées en objet effectuée du lundi 10 au vendredi 14 juin 2024, respectivement dans les régions de Thiès, Kaffrine, Kaolack et Fatick par le Comité technique chargé des évaluations environnementales, je vous transmets ci-joint, les rapports y afférents.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Coordonnateur,** l'expression de ma considération distinguée.

Pièces jointes :

- *Rapport de suivi environnemental des interventions du PROVALE-CV, région de Thiès ;*
- *Rapport de suivi environnemental des interventions du PROVALE-CV, région de Kaffrine,*
- *Rapport de suivi environnemental des interventions du PROVALE-CV, région de Kaolack,*
- *Rapport de suivi environnemental des interventions du PROVALE-CV, région de Fatick.*

P/Le Directeur de la Réglementation environnementale et du Contrôle, pi

Aminata Mbow DIOKHANE

Ampliation :

- *METE (ATCR) ;*
- *DEC, DCPN et DREEC de Thiès, Kaffrine, Kaolack et Fatick (pour suivi).*

République du Sénégal
Un peuple - Un But - Une Foi
.....
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
.....
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

N° 0000344 N°.....METE/DIREC/DEE.afk

Dakar, le 06 AOUT 2024

RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCGES DES ZONES D'INTERVENTIONS DU PROVALE CV, DANS LA REGION DE FATICK

JUIN 2024

1. Contexte et objectif

Le suivi environnemental et social a pour objet de s'assurer que les exigences réglementaires sont satisfaites dans l'exercice des activités industrielles, de projets et programmes de développement, etc.

Dans le cadre de ses missions d'inspection et de suivi environnemental et social, la Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle (DIREC) s'est rendue, le **jeudi 13 juin 2024,** dans la région de Fatick.

L'objectif de la visite était de vérifier sur le terrain si les engagements du Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeur (PROVALE CV) sont respectés à travers la mise en œuvre du plan cadre de gestion environnementale et sociale.

Mais aussi de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de construction et de proposer au besoin, des mesures de correction supplémentaires.

2. Description de la méthodologie et des tâches effectuées

La mission a vu la participation de :

- Le Chef du Personnel ;
- La Division de la Prévention et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DCPN) ;
- La Division des Etablissements classés (DEC) ;
- La Division des Evaluations Environnementales (DEE) ;
- La Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés (DREEC) de Fatick ;
- L'environnementaliste, les responsables d'antennes du PROVALE CV, les représentants des Entreprises en charge des travaux et la Mission de contrôle.

3. Déroulement de la mission

Le jeudi 13 juin 2024, le Comité de suivi environnemental s'est rendu dans la région de Fatick pour le suivi de la mise en œuvre du plan cadre de gestion environnementale et sociale du PROVALE CV.

A la suite des échanges entretenues entre le Comité de suivi en charge des évaluations environnementales et les représentants du PROVALE CV, une visite de site a été effectué au niveau des sites ci-après :

- Le parc à vaccination du village de Keur Mamadou Fatoumata DIALLO ;
- L'aménagement hydro agricole dans un périmètre agricole du village de Diaglé Djilor ;
- L'aménagement hydro agricole du village de Ndorong Sérére ;
- L'écloserie de Fatick.

Lors de la visite des zones d'intervention du PROVALE CV et des échanges entretenus entre le PROVALE CV, les bénéficiaires et le Comité de suivi, il est noté ce qui suit :

3.1. Le parc à vaccination du village de Keur Mamadou Fatoumata

La mission a été accueillie par le Chef de village de Keur Mamadou Fatoumata DIALLO, Monsieur Babacar DIOP, l'environnementaliste du PROVALE CV, l'Opérateur de proximité et les représentants de l'antenne du PROVALE CV de la région de Fatick sous la conduite de Madame Oulimata DIAGNE, ont formulé les mots de bienvenus au Comité de suivi environnemental.

A la suite des présentations d'usage, Madame Maimouna Mbacké SECK MBAYE, Chef de la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés a décliné l'objectif de la mission et a souhaité la bienvenue au Comité dans la région de Fatick.

A sa suite Monsieur Abdoulaye SY Chef de la Division des Evaluations Environnementales, a décliné les attentes du Comité de suivi relativement aux aspects sécuritaires et au renforcement des capacités.

L'hôte du jour, le Chef de village a salué l'organisation de cette mission et a soulevé les difficultés rencontrées notamment :

- Le parc est utilisé avant l'achèvement des travaux ;
- La sécurisation de l'infrastructure avec la mise en place des portes et des barrières afin d'éviter les risques de vols et l'enduit des barrières avec une peinture antirouille.

Les difficultés rencontrées avec l'entreprise en charge des travaux ont été soulevées par Madame DIAGNE du PROVALE CV.

- Le délai de livraison était de quatre (04) mois et les travaux ont duré deux (02) ans ;
- Les populations sont toujours dans l'attente de la livraison de l'infrastructure ;
- L'espace d'embarquement n'est pas encore aménagé avec la présence d'arbres à abattre.

Lors de la visite de site, le Comité de suivi a formulé des observations ci-dessous :

- Se rapprocher du service des eaux et forêts afin de payer la taxe d'abattage ;
- Aménager de toilettes mobiles afin de limiter la défécation dans la nature ;
- Sensibiliser les acteurs sur l'utilisation des toilettes mobiles ;
- Mettre les installations sous la gestion d'un Comité de suivi et de gestion ;
- Confier la gestion et le suivi de l'infrastructure au Comité de suivi et de gestion ;
- Le Comité de suivi et de gestion a été mis en place par sous la supervision de la Collectivité territoriale ;
- Le départemental du service de l'élevage est impliqué dans l'encadrement ;
- Voir comment attribuer les marchés au niveau local afin d'avoir la main mise sur les entreprises en charge des travaux ;

- Revoir les clauses des contrats avec l'entreprise ESTS en charge des travaux afin d'avoir des moyens de le contraindre au respect du contrat ; avec comme indicateur le caractère de fonctionnalité et le comptabiliser dans la performance de l'entreprise ;
- Prendre en compte le renforcement de capacités relativement aux mauvaises pratiques.

Afin d'optimiser la visite des zones d'intervention du PROVALE CV Monsieur Babacar DIOP a proposé un planning de visite, amendé par le Comité de suivi.

3.2. L'aménagement hydro agricole dans un petit périmètre maraicher du village de Diaglé Djilor

La mission a été accueilli par Monsieur Serigne Aliou NDAO, bénéficiaire des installations du PROVALE CV. Après les salutations d'usages, Madame MBAYE Chef de la DREEC de Fatick a décliné l'objectif de la mission, a fait la présentation des membres du Comité de suivi et a décliné les attentes de la mission. A sa suite, Monsieur SY s'est dit être en phase avec Madame MBAYE relativement aux questions, sur :

- Le statut juridique du site ;
- Les partenaires du bénéficiaire ;
- La gestion des déchets ;
- Les formations reçues par le bénéficiaire et les attentes relatives au projet.

Les échanges entre le Comité de suivi, le bénéficiaire et les représentants du PROVALE CV ont porté sur :

- Les installations mises en place par le PROVALE CV ;
- La problématique relative à la salinisation des eaux souterraines ;
- La convention signée avec ANCAR pour la formation et le renforcement de capacité relatifs à la gestion des pestes et pesticides ;
- La convention entre le PROVALE CV et la DGPRE pour densifier le réseau piézomètre ;
- Le sondage géotechnique qui n'a pas été pris en compte par le projet dans la première phase du projet et sera pris en compte dans la seconde phase pour la catégorisation de la nappe phréatique.

Le bénéficiaire a adressé ses remerciements au Comité de suivi et au PROVALE CV, il est par ailleurs revenu sur l'historique du périmètre maraicher, qui constitue un héritage familial et dont la délibération est au nom de l'entreprise NDAO et frères. Monsieur NDAO est revenu sur les avantages que sa famille a tiré du projet.

3.3. Les travaux d'aménagement d'ouvrage hydro agricole de la vallée de Péthie dans la Commune de Djilor Saloum

Le Comité de suivi environnemental a été accueilli par le trésorier du Comité de gestion et les deux Directeurs généraux des entreprises du Groupement Bati Vision et Kima Afrique, le représentant de

l'Opérateur de proximité Mbougaïf. Après les mots de bienvenue, les salutations et présentation des membres du Comité de suivi, Madame MBAYE, Chef de la DREEC de Fatick a décliné l'objectif de la mission.

A sa suite, Monsieur Babacar DIOP, l'Environnementaliste du PROVALE CV a déploré les insuffisances relatives au dossier de l'environnementaliste du Groupement d'entreprise.

Monsieur DIOP a insisté sur l'obligation du Groupement d'entreprise de contracter avec un responsable HSE ou bien un groupe ou service en charge des questions environnementales et sociales.

Monsieur SY a expliqué l'importance de la gestion environnementale et sociale, la procédure d'évaluation environnementale du PROVALE CV et l'application de mise en œuvre du plan cadre de gestion environnementale et sociale. Il a par ailleurs précisé que l'entreprise ne devrait pas s'installer sur un site sans en informer la DREEC de Fatick. Monsieur SY souligne qu'il serait opportun que le Groupement d'entreprise se rapproche du service régional de l'environnement et qu'il revient au Groupement d'entreprise de prendre en compte la dimension environnementale, sociale et sécuritaire des travaux.

En retour, le Groupement d'entreprise reconnait les manquements et s'engage à tenir en compte des recommandations du Comité de suivi. Il précise cependant, que le Groupement a reçu les autorisations auprès de la Collectivité territoriale. Il rassure que le management sera rattrapé et que la DREEC de Fatick sera consultée.

Relativement au dossier de l'environnementaliste de l'entreprise, il rassure que le dossier et les compléments d'informations requises seront transmis au PROVALE CV.

Monsieur DIOP du PROVALE CV a expliqué, par la suite, les exigences relatives aux documents de sauvegarde environnementale et sociale, les clauses relatives aux contrats avec les entreprises et a signalé que l'entreprise n'a pas encore déposé de PGES Chantier au niveau du PROVALE CV pour validation.

En guise de recommandations, Monsieur Amadou Pauline DIAGNE, Chef de la Division des Etablissements classés a appelé au respect de la réglementation et invite l'entreprise à prendre en compte les services techniques compétentes relativement à la gestion environnementale et sociale et à corriger afin de lever toutes incompréhensions.

Quant au PROVALE CV, Monsieur DIAGNE invite à travailler en étroite collaboration les services techniques compétents et de veiller au respect du planning d'exécution des travaux.

En réponse, le régional du PROVALE CV a pris l'engagement de se rapprocher de la DREEC, accompagné du Groupement. Madame DIAGNE précise qu'il est prévu l'aménagement d'une digue anti sel et la réhabilitation de casiers rizicoles. Autrement, les travaux devraient débuter le 15 du mois

de novembre 2023 et ont débuté finalement au mois de juin 2024 et le Groupement doit intervenir sur 17 sites.

Le Comité a déploré l'absence du Chef d'antenne de Fatick aux missions afin de répondre aux questions du Comité de suivi environnemental.

La parole a été donnée au représentant des bénéficiaires, le président de l'OP, qui après ses mots de bienvenue et de remerciement a fait l'historique de l'infrastructure, de la formation de la vallée. Il a aussi déploré la salinisation des terres et exprimant l'importance que les populations accordent à l'avancement des travaux et marque leur disponibilité pour le recrutement de la main d'œuvre locale. En retour, le Groupement rassure et s'engage au recrutement de la main d'œuvre locale.

Madame MBAYE, à la suite des échanges, s'engage à faire respecter la réglementation sur toute sa rigueur et invite le Groupement et le PROVALE CV au respect de la réglementation. Elle précise que les services techniques, tout comme le projet, travaillent pour le développement du pays. Et les populations demandent et insiste sur un travail de qualité en invitant le Groupement au respect de ses engagements.

3.4.L'écloserie de Fatick

Le Comité de suivi a été reçu par Monsieur SAMB de l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA), les représentants de l'entreprise KAMAC, les responsables d'antenne de PROVALE CV Fatick et l'environnementaliste du PROVALE CV. Monsieur SAMB a formulé les mots de bienvenu après les salutations et présentations d'usage, Madame MBAYE Chef de la DREEC de Fatick a décliné l'objectif de la mission.

A sa suite, Monsieur Abdoulaye SY a fait le rappel de la procédure d'évaluation environnementale ayant abouti à la délivrance du certificat de conformité environnementale, soulignant que la mise en œuvre du plan cadre de gestion environnementale et sociale se traduit par l'élaboration de PGES chantier.

Monsieur SY salue la présence de l'entreprise à la mission mais déplore l'absence de l'environnementaliste de l'entreprise.

Lors des échanges entre les membres du Comité de suivi et les représentants de PROVALE CV, les points ci-après ont été abordés :

- Les différentes autorisations que dispose l'écloserie ;
- Le dispositif sécuritaire mis en place par l'ANA ;
- La présence de la mission de contrôle ;
- L'absence de missions de screening lors de la première phase ;
- Le système de traitement des eaux issus de l'écloserie et leur valorisation ;
- Les travaux de réhabilitation en cours ;

- La construction de la fabrique d'aliment n'est pas encore effective et la mairie n'a pas encore mis à disposition du PROVALE CV le site devant abriter la fabrique ;
- Les retards constatés pour l'équipement de l'unité de fabrique d'aliment qui constitue un projet du P2RS et qui avait reçu des recommandations antérieures sur site et ces recommandations sont toujours valables.

En conclusion, Madame MBAYE recommande au Chef d'antenne du PROVALE CV de se rapprocher de la DREEC de Fatick et précise que les services techniques sont présents pour accompagner les projets dans leurs entreprises. Elle invite les entreprises à s'atteler au respect de la réglementation.

En retour Monsieur DIOP, l'environnementaliste du PROVALE CV rassure que la seconde phase du projet est beaucoup plus importante que la première phase et que toutes les mesures seront prises pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

Conclusion

Les préoccupations et recommandations émises lors de cette visite, mentionnées ci-dessus devront être mises en œuvre par le PROVALE CV à compter de la date de réception de ce rapport.

Le Chef de Mission

Abdoulaye SY

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
Division des Evaluations Environnementales et du Contrôle
Le Chef de Division

Le rapporteur

Adjaratou Amar Niane Fall KEITA

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
Division des Evaluations Environnementales et du Contrôle

Planches à photos

Photo 1 : Parc à vaccination du village de Keur Mamadou Fatoumata, 2024

Photo 2 : Déchet issu de la vaccination du bétail, 2024

1. **Photo 3** : des panneaux solaires installés dans le périmètre maraicher du village de Diaglé Djilor, 2024

Photo 4 : Mini forage aménagé par PROVALE CV dans le périmètre maraicher du village de Diaglé Djilor, 2024

Photo 5 : travaux d'aménagement d'ouvrage hydro agricole à Ndorong Sérére, 2024

Photo 6 : Séance de travail avec le Groupement d'entreprise, 2024

Photo 7 : Maquette de l'écloserie de Fatick, 2024

Photo 8 : le mini forage de l'écloserie de Fatick, 2024

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
....
DIRECTION DE LE REGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

DEEC

Liste de présence

Suivi environnemental des Zones d'interventions du PROVALE CV, dans la région de Fatick

Jeudi 13 juin 2024

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
1	Mika NDIAYE	DCPN/DREC	775355948	ndiayemika2016@gmail.com	[signature]
2	Adjaratou Amar Niane FALL KEITA	DEE/DIREC	772774455	hadjaboolo@gmail.com	[signature]
3	Maimouna Mbacké SECK	DREEC/FK	777609386	detoubab@yahoo.fr	[signature]
4	Omar Badiane	DREEC/FK	774415170	badiane_omar@yahoo.fr	[signature]
5	Aminata Diop	PROVALE CV	78 164 78 61	diopaminata1996@gmail.com	[signature]
6	Babou DRAME	OPP PROVALE-CV	77 201-68.09	babssal4o93@gmail.com	[signature]
7	Oulimata DIAGNE	PROVALE-CV	77507-76-76	odiagne@provale-cv.sn	[signature]
8	Babacar DIOP	PROVALE-CV	776554148	bdiop@provale-cv.sn	[signature]
9	Amadou P DIAGNE	DEE/DREEC	775561632	apdiagne@gmail.com	[signature]

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
10	Mamadou DIALLO	Chef de village Keur Mamadou Fatouma	775753324	—	
11	Ibrahima Diallo	Eleveur Keur Mamadou Fatouma	775124825	—	
12	Serigne Aliou NDAO	Bénéficiaire Village de Diagle Ajilé	775416239		
13	Cheikh Oumar Tall	DG Kimo Afrique	775061893	kimafrique@yahoo.fr	
14	Daouda ZANGO	DG Balivision	776020608	balivision.2[illegible]@gmail.com	
15	Aly Diallo	Responsable technique Kima [illegible]	777302294	kimafrique@yahoo.fr	
16	Aboubacar S. Ndiaye	ESE WKA	774491020	—	
17	Mbaye SENE	Balivision & Kimo Afrique	779733141	kimafrique@yahoo.fr	
18	OUSMANE BA	Président coop	781453087		
19	Papa Cissao DIEDHIOU	Environnementaliste Groupement KA[illegible]	772389531	cissao22@gmail.com	

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
20	Delphine Aïda DIATTA	KAMAC	77787-8168	delphineaidadiatta@gmail.com	DIATTA
21	Mouhamedou Elamine DIOP	KAMAC	78203 65 38	elamine.diop@kamac.sn	
22	Medoune SAMB	ANA	77226 06 40	pmedoune83@gmail.com	
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					